

Questionnaire d'impôts - Général

Personne 1

Mr Mme Prénom, nom : _____

Personne 2

Mr Mme Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Y a-t-il eu un changement d'adresse en 2022 ? Oui Non

Avez-vous vendu votre résidence en 2022 ? Oui Non

Avez-vous fait l'acquisition d'une nouvelle résidence en 2022 ? Oui Non

Avez-vous déménagé en résidence privée pour aînés en 2022 ? Oui Non

État civil au 31 décembre 2022 : Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
 Conjoint de fait Célibataire Séparé(e)

Y a-t-il eu un changement d'état civil dans l'année ? Oui Non

Si oui, à quelle date : _____

Remplissez-vous ce formulaire pour une personne décédée dans l'année ?
*(*Veuillez vous référer à l'aide-mémoire au décès pour les indications supplémentaires)* Oui Non

Pendant TOUTE L'ANNÉE avez-vous habité seul ou uniquement avec un ou des enfants mineurs ou majeurs aux études post-secondaires ?
(Ne pas répondre si marié ou conjoint de fait) Oui Non

FAMILLE

Avez-vous un ou des enfants de moins de 18 ans ?
(Si "non", ne pas répondre aux autres questions de cette section)

Oui Non

Avez-vous eu des nouveaux enfants en 2022 ?

Si oui :

Prénom, nom : _____ Date de naissance : _____

Prénom, nom : _____ Date de naissance : _____

Avez-vous des frais de garde d'enfants ?

Oui Non

**N'oubliez pas de fournir les reçus et/ou feuillets*

Si oui :

Avez-vous reçu des versements par anticipation de Revenu
Québec pour les frais de garde d'enfants ?

Oui Non

**Fournir le Relevé 19 de Revenu Québec*

**Vous pourriez avoir droit à un crédit pour les activités sportives et artistiques de vos enfants âgés entre 5 et 16 ans. S'il y a lieu, fournissez les reçus d'activités.*

DÉDUCTIONS/CRÉDITS

Personne 1

Personne 2

Avez-vous pris des REER ?

Oui Non Oui Non

**Si oui, fournir les reçus (certaines institutions financières n'envoient plus les reçus par la poste, donc important d'aller les chercher sur le portail internet de l'institution).*

Avez-vous payé (pour vous-même) des frais de scolarité
pour études post-secondaires en 2022 ? (DEP/Cégep/Université)

Oui Non Oui Non

**Si oui, fournir le T2202 et le relevé 8 (généralement, ces documents sont disponibles via votre portail de l'établissement d'enseignement).*

Si vous avez plus de 70 ans, avez-vous des frais pour divers
entretiens de la maison, tel que le déneigement, la tonte
du gazon, l'entretien ménager et/ou des paiements mensuels
de loyers résidentiels ?

Oui Non Oui Non

Avez-vous des frais médicaux pour 2022 ?

Oui Non Oui Non

**Si oui, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe afin de valider les informations et documents à nous fournir.*

ASSURANCE MÉDICAMENTS

Personne 1

- Régime d'assurance collective (privé) durant toute l'année
- Régime d'assurance collective (privé) durant une partie de l'année
Spécifier les mois : _____
- Assurance médicaments du Québec (RAMQ) durant toute l'année
- Assurance médicaments du Québec (RAMQ) durant une partie de l'année
Spécifier les mois : _____

Personne 2

- Régime d'assurance collective (privé) durant toute l'année
- Régime d'assurance collective (privé) durant une partie de l'année
Spécifier les mois : _____
- Assurance médicaments du Québec (RAMQ) durant toute l'année
- Assurance médicaments du Québec (RAMQ) durant une partie de l'année
Spécifier les mois : _____

AUTRES INFORMATIONS

	Personne 1		Personne 2	
Avez-vous vendu des placements en 2022 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<i>*Si oui, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe afin de valider les informations et documents à nous fournir.</i>				
Possédiez-vous des biens étrangers dont le coût total dépassait 100 000 \$ à un moment quelconque dans l'année ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<u>Crédit pour aidant naturel</u> : Avez-vous hébergé, ou habité soit avec un proche de 70 ans et plus, soit avec un proche de 18 ans et plus avec une déficience ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<i>*Si oui, nous communiquerons avec vous pour plus de détails.</i>				

Autres éléments à nous mentionner :

IMMEUBLES

Personne 1

Personne 2

Avez-vous vendu des biens immobiliers en 2022 ?

Oui Non Oui Non

**Si oui, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe afin de valider les informations et documents à nous fournir.*

Avez-vous changé l'usage d'un bien immeuble en 2022 ?

Oui Non Oui Non

**Si oui, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe afin de valider les informations et documents à nous fournir.*

Avez-vous engagé au moins une personne ou une entreprise pour réaliser des travaux sur un immeuble locatif ou un immeuble exploité dans le cadre d'une entreprise au cours de l'année 2022 ?

Oui Non Oui Non

**Si oui, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe afin de valider les informations et documents à nous fournir.*

PARTICULARITÉ COVID-19 - SALARIÉS SEULEMENT

Personne 1

Personne 2

Avez-vous travaillé à domicile en 2022 en raison de la COVID-19 ?

Oui Non Oui Non

** Si vous avez répondu oui, veuillez compléter le questionnaire COVID-19 - TRAVAIL À DOMICILE*

QUESTIONNAIRE COVID-19 - TRAVAIL À DOMICILE

Personne 1

Personne 2

Avez-vous reçu un formulaire de Déclaration des conditions d'emploi (T2200 ou T2200S) ?

Oui Non

Oui Non

Si vous avez répondu oui, vous aurez le choix entre deux méthodes pour réclamer la déduction pour les frais de bureau à domicile. Veuillez compléter les deux sections et nous choisirons la méthode la plus avantageuse pour vous. Si vous avez répondu non, seule la méthode simplifiée pourra être utilisée.

Méthode simplifiée

Cette méthode ne requiert aucune pièce justificative.

Les frais de bureau à domicile seront calculés selon le nombre de jours travaillés à domicile (2 \$ /jour, pour un maximum de 500 \$).

Personne 1

Personne 2

Avez-vous travaillé à domicile en 2022 en raison de la COVID-19 au moins 50 % du temps pour une période minimale de 4 semaines consécutives ?

Oui Non

Oui Non

Si non, vous n'êtes pas admissibles à la déduction pour les dépenses d'emploi.

Si vous avez répondu oui à la question a), veuillez indiquer le nombre de jours travaillés à domicile en 2022. Vous ne devez pas tenir compte des jours fériés et des jours non travaillés.

Méthode détaillée

Cette méthode requiert que vous conserviez toutes les pièces justificatives.

Personne 1

Personne 2

Si vous utilisez une pièce qui sert uniquement de bureau :

Non applicable

Non applicable

Superficie du bureau (m2 ou p2) :

Superficie totale de la résidence (m2 ou p2) :

Si vous utilisez une pièce qui ne sert pas exclusivement de bureau (la salle à dinner par exemple) :

Superficie de l'espace de travail (m2 ou p2) :

Superficie totale de la résidence (m2 ou p2) :

Nombre d'heures de travail en moyenne par semaine pour l'année 2022 :

Le détail des frais annuels suivants :

Assurance habitation :

Impôts fonciers (taxes municipale et scolaire) :

Loyer (si locataire) :

Internet résidentiel :

Électricité et chauffage :

Les pièces justificatives n'ont pas à nous être fournies. Cependant, vous devrez les conserver à vos dossiers afin d'être en mesure de les fournir en cas de vérification de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec.

ANNEXE

Acquisition d'une première résidence	<ul style="list-style-type: none"> o Date d'acquisition (joindre le contrat d'achat) o Frais payés en honoraires juridiques et droits de mutation (joindre les pièces justificatives)
Vente de la résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> o Informations relatives à la vente (joindre le contrat de vente et les pièces justificatives) : Date, prix de vente et frais reliés à la vente (frais de commission, notaire, etc.) o Informations relatives à l'achat initial (joindre le contrat d'achat) Date et prix de l'achat o Autre(s) résidence(s) personnelle(s) Veuillez nous fournir les années pour lesquelles une autre résidence a été désignée à titre de résidence principale, s'il y a lieu. * Si vous n'étiez pas propriétaire unique de la résidence, veuillez nous indiquer le pourcentage que vous détiez.
Disposition de biens autres que la résidence principale	<ul style="list-style-type: none"> o Informations relatives à la vente Date, prix de vente et frais reliés à la vente (frais de commission, notaire, etc.) o Informations relatives à l'achat <ul style="list-style-type: none"> ▶ Date et prix de l'achat <p>Veuillez joindre les pièces justificatives pertinentes. * S'il s'agit de placements détenus par un courtier, veuillez nous fournir le rapport des gains et pertes réalisés.</p>
Changement dans l'usage d'un immeuble	<ul style="list-style-type: none"> o Informations relatives au changement d'usage <ul style="list-style-type: none"> ▶ Date du changement d'usage ▶ Type de changement d'usage (Par exemple : J'ai commencé à habiter mon logement locatif) ▶ Juste valeur marchande de l'immeuble au moment du changement d'usage o Informations relatives à l'achat <ul style="list-style-type: none"> ▶ Date et prix de l'achat <p>Veuillez joindre les pièces justificatives pertinentes.</p>
Frais médicaux	<ul style="list-style-type: none"> o Si vous êtes couvert par un régime d'assurance-médicaments privé : fournir le(s) rapport(s) de l'assureur. o Si vous n'êtes pas couvert par un régime d'assurance-médicaments privé : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Médicaments sous prescription : fournir le sommaire annuel de votre pharmacie. ▶ Autres frais : fournir les reçus ou une compilation classée par type de frais. <p>Exemple de frais déductibles : Lunettes / Lentilles cornéennes / Examen de la vue / Soins dentaires / Chiropraticien / Psychologue / Physiothérapeute / Ostéopathe / Appareil auditif / Etc. * Assurez-vous de conserver vos reçus aux fins de vérification de la part des autorités fiscales.</p>
Frais dentaires pour les enfants de moins de 12 ans	Nous informer si vous avez reçu une prestation dentaire canadienne pour rembourser une partie des frais.
Biens étrangers	<p>Les biens étrangers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les actions de sociétés étrangères cotées en bourse sont des biens étrangers, et ce, même si elles sont détenues auprès d'un courtier canadien. o Ne pas considérer les placements détenus dans un compte enregistré (REER, FERR, CELI, FRV, CRI, REEE ou REEI) ni les résidences (condo, maison, etc.) situées à l'étranger et utilisées exclusivement à des fins personnelles n'a pas à être considérée. <p>Afin de compléter votre déclaration de biens étrangers, nous aurons besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Rapport de biens étrangers, s'il s'agit de placements; o Coût maximum au cours de l'année; o Coût au 31 décembre; o Pays où les biens étranger sont détenus.
Frais engagés pour réaliser des travaux sur un immeuble	<ul style="list-style-type: none"> o Informations nécessaires pour remplir le formulaire TP-1086.R.23.12 relativement à la personne ou à l'entreprise ayant effectué des travaux sur l'immeuble : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nom et adresse ▶ Numéro d'assurance sociale ou numéro d'identification de la TVQ ▶ Somme payée ou à payer pour les travaux